

/



Avec la participation financière de :



Le loisir, le sport et l'immigration
8^e référentiel de l'Opération Partage

Notes d'introduction

Le 4 décembre 2020

1. L'introduction

Le loisir est une composante importante des cultures humaines. Plusieurs organisations internationales lui confèrent le statut de droit humain. Retenons seulement l'article 24 de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui déclare :

« Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques. »

Le loisir émerge comme une question de politique publique au Québec au début des années soixante. On souhaite à ce moment mettre fin à « l'anarchie et la médiocrité » de l'offre de loisir. C'est en 1968 que sera créé le Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports au sein du Gouvernement du Québec.

En 1977, Claude Charron dépose le livre vert « Prendre notre temps » qui posait le problème de la très faible participation des Québécois à des loisirs. On identifie à cette époque comme sources de problèmes l'accessibilité du loisir et l'impact des inégalités économiques et sociales sur sa pratique.

Suivra par la suite le Livre blanc sur le loisir en 1979. Dans cette politique, on reconnaît le loisir comme détente, comme lieu de liberté et de créativité, comme lieu de formation permanente, comme pôle de développement culturel, social et économique, et finalement comme droit de la personne.

L'articulation de cette politique se fera à partir d'un nouveau ministère du Loisir; mais le loisir sera confié comme responsabilité aux administrations municipales.

La culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs sont des responsabilités municipales selon la Loi sur les compétences municipales¹. Les municipalités ont donc la responsabilité de soutenir et de développer les activités de loisirs sur leur territoire. Elles doivent offrir la possibilité de le pratiquer, d'avoir accès à des activités, à des lieux et à des équipements de loisir. Afin d'accomplir leur mandat, les villes peuvent agir seules, mais peuvent également travailler en partenariat avec les acteurs du milieu tels que les organismes sportifs, culturels et communautaires.

L'Observatoire québécois du loisir note un désengagement important et constant du soutien gouvernemental dans le loisir depuis la fin des années 80.

2. Leviers et potentiel interculturel du loisir et du sport

Les municipalités² sont les mieux placées pour faire du loisir un réel vecteur d'intégration et de consolidation des milieux de vie inclusifs et interculturels. Pour cela, l'action municipale en matière de loisir doit : (1) être menée sous une approche interculturelle (qui reconnaît le rapport distinct des cultures au loisir ainsi que les inégalités en termes d'accessibilité); (2) identifier les

¹ Chapitre C-47.1 art. 4

² Le Livre blanc de 1979 sur le loisir au Québec, « que le déploiement du loisir public au Québec repose, d'une part, sur la reconnaissance des municipalités comme maîtres d'œuvre de la prestation et du développement des services de loisir à la population et, d'autre part, sur un partenariat avec le secteur associatif du loisir »

différents acteurs et institutions des différents paliers de gouvernement et ayant des compétences en la matière sur le territoire; (3) tenir compte du potentiel citoyen; (4) intégrer la collecte de données ethnoculturelles et sociodémographiques dans leurs façons de faire; (5) créer des alliances dans le but de s'engager; (6) agir de manière concertée et dans une logique de transversalité des enjeux sociaux³ et (7) se doter des mécanismes de reddition de compte.

En ce qui concerne, leur potentiel interculturel, « le loisir est un réel vecteur d'intégration des populations immigrantes (...) Un composant social central de la société québécoise, et (...) [une] source de cohésion sociale, d'apprentissage et de reconnaissance de la diversité culturelle⁴ ».

Bref, « le loisir est indéniablement un facteur d'intégration pour les immigrants puisqu'il leur permet de tisser un réseau social, d'apprendre et de maîtriser la langue française, et de mieux comprendre les valeurs de la société québécoise tout en s'ouvrant à la différence culturelle⁵ ».

2.1. Le loisir et le sport, l'intégration, la francisation et l'appartenance

Le loisir⁶ est un élément important du processus d'intégration à la société d'accueil. Ledit processus se manifeste comme une dynamique visant l'accroissement des capitaux culturel, social et économique, notamment à partir de l'apprentissage de la langue officielle, le réseautage, le revenu par le travail, etc. L'intégration suppose l'apprivoisement de valeurs et de normes locales, ce qui conduit à une meilleure compréhension et un attachement à la société d'accueil.

L'immigrant acquiert de l'autonomie en parlant la langue locale et en s'habituant à son nouvel entourage, aux habitudes, aux façons de faire, etc. Ces éléments nous semblent importants principalement en lien avec la construction du « sentiment d'intégration » (se sentir intégré) chez l'immigrant.

2.2. Le loisir, le sport, la cohésion sociale et la santé

La présence du « besoin d'accomplissement », soit l'atteinte de son plein potentiel, y compris créatif, dans la fameuse pyramide de Maslow rappelle à quel point le loisir est un élément important pour tout individu dans sa recherche du bonheur.

Le Conseil québécois du loisir écrivait dans son mémoire à la Commission Clair sur les services de santé et services sociaux que les loisirs et les sports ont des effets positifs sur l'état de santé des personnes à plusieurs égards, dont une amélioration de « ...la santé mentale en réduisant le stress et la dépression et en contribuant au mieux-être émotif et psychologique ».

□ De plus, « les loisirs, le sport, les arts et la culture peuvent réduire le racisme en améliorant les

3 Déclaration de Québec (2008) : le loisir contribue à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté tout autant qu'à leur développement social, économique et culturel.

4 Romain Roult, Jean-Marc Adjizian, Bob White et Denis Auger, « Loisir et intégration des immigrants en contexte interculturel : la vision de certains acteurs locaux de Montréal » *Observatoire québécois du loisir* 16 (2).

5 Idem 2

6 Extrait de

https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/4918/Murrugarra%20Cerna_Juan_C_2011_maitrise.pdf?sequence=4&isAllowed=y

connaissances des différentes cultures. □ Les loisirs réduisent l'isolement, la solitude et l'aliénation mentale. » Il est bien documenté que la pratique du loisir sous toutes ses formes permet de réduire les inégalités sociales de santé.

Les municipalités disposent de divers outils pour agir en matière de cohésion sociale telles que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la Loi sur les cités et les villes, les Chartes des villes, etc. Également, elles peuvent exercer d'autres compétences notamment en matière d'habitation ainsi que de soutien au développement économique.

En matière de cohésion sociale également et selon il est exprimé dans le Livre blanc municipal de l'UMQ « L'avenir a un lieu » (2013) :

La municipalité possède (...) la capacité d'influer à long terme sur la cohésion sociale [ainsi qu'elle] a la capacité de mobiliser une panoplie de services (sécurité, services communautaires, logement social, installations sportives, loisirs, culture, bibliothèque) et de les adapter selon l'importance des besoins locaux pour des clientèles vulnérables, des aînés, des personnes immigrantes, des jeunes, etc.

La municipalité agit sur la cohésion sociale par l'accessibilité qu'elle garantit à la culture, aux loisirs, aux sports et au transport collectif. Elle y contribue également par le logement social, la sécurité publique et les services de soutien communautaire. De façon indirecte, mais non moins déterminante, elle agit sur la cohésion sociale par l'aménagement et l'urbanisme en favorisant la mixité sociale et la revitalisation » (2013 p. 26).

2.3. Le loisir, le sport et la rétention

L'emploi attire, mais c'est le milieu qui retient

L'existence d'une corrélation positive entre le degré de participation des personnes immigrantes à la société d'accueil et leur mobilité sociale et économique est démontrée⁷ dans la littérature (Laaroussi, M. V. 2005; Veronis et Huot, 2018).

Pour les personnes d'origine immigrante, les ajustements résidentiels font partie du processus d'adaptation après l'arrivée dans un nouveau pays (Charles Edwards et autres 2018). Depuis de nombreuses années, le Conference Board a fait des études sur les facteurs favorisant le pouvoir d'attraction et de rétention des talents. L'économie ne représente que le tiers des facteurs. Les autres sont les services d'éducation ou de santé, le logement, la société, etc. Il s'agit de facteurs pour l'attrait des travailleurs stratégiques et encore là, ces derniers visent souvent le Québec comme projet professionnel temporaire plutôt que comme projet de vie pour eux et leurs familles. Ainsi, l'accès, par le sport et le loisir, à des réseaux de la société d'accueil dote les personnes venant d'ailleurs d'un capital social, économique et symbolique qui va avoir un impact majeur sur leur degré d'intégration et enfin, sur leur décision d'enracinement.

7 Veronis, L. et Huot, S. (2018). Les cultures de la participation. Disponible en ligne : https://immigrationfrancophone.ca/images/documents/Rapport_final_Veronis_Huot_Cultures_de_la_participation_15_juin_2018.pdf

Laaroussi, M. V. (2005). L'immigration en dehors des métropoles: Vers une relecture des concepts interculturels. *Canadian Ethnic Studies*, 37(3), 97.

3. Les contraintes à l'accès au loisir

ⁱLes principales contraintes relevées dans la littérature ont trait à des considérations :

1. *Personnelles* : manque de temps, d'énergie, de maîtrise de la langue et de connaissances de certaines pratiques de loisir, d'un niveau de revenu faible ainsi que diverses formes d'isolement social.

2. *Structurelles* : accessibilité géographique et économique déficiente de certains équipements et activités, de communication de l'offre de loisir orientée vers les immigrants.

3. *Sociétales* : sous- représentation de certaines minorités ethniques dans le monde associatif du loisir, discrimination et racisme.

4. *Relatives aux compétences interculturelles*, c'est-à-dire la capacité de prendre conscience des similitudes et des différences entre les groupes humains et de pouvoir réduire les écarts de perception et de communication en contexte pluriethnique (Fortin, 2003; Frisby, 2014; Kim, 2012; Stodolska, 1998). Dans cette optique, plusieurs études font état d'une accentuation de certaines contraintes en raison des traditions et des référents religieux, qui peuvent soit freiner la participation à des loisirs (décalage entre les valeurs des différents pratiquants) soit augmenter la stigmatisation de certains groupes ou communautés. On remarque aussi que les femmes sont souvent moins enclines que les hommes à participer à des activités de loisir, là aussi en raison principalement de contraintes personnelles et sociétales, mais également culturelles. Par exemple, les normes dans certaines sociétés qui restreignent la présence des femmes dans l'espace public ou qui limitent l'interaction entre les sexes .

ⁱ Extrait de : Romain Roult, Bob White, Jean-Marc Adjizian, Laurianne Morel-Michaud & Denis Auger (2019): Loisir et intégration des immigrants : revue systématique des écrits sur le domaine et analyses autour des paradigmes de multiculturalisme et d'interculturalisme dans le contexte canadien, Loisir et Société / Society and Leisure